

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 24 février 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 24 février à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 18 février 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 42

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
M. BEZILLE Marc, procuration à M. DUYCK Joël,
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M. PRUVOST Philippe,
M. DEHAENE Michel, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme VILLE Augustine,
Mme EVRARD Monique, procuration à M. MAHIEU Philippe,
Mme HERDIN Andrée, procuration à Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. DELVALLE Jean.

Délibération n°2022D022 - Environnement, transition écologique et aménagement du territoire - Adhésion au syndicat « HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS ».

Le Vice-Président expose :

Vu la Loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 novembre 2000 qui autorise la création de syndicat mixte pour les autorités organisatrices de Transports afin de mieux coordonner leurs actions,
Vu la Loi d'Orientations des Mobilités du 24 décembre 2020 qui donne la possibilité aux Communautés de Communes de prendre la compétence mobilité,
Vu la délibération N°2021D001 du Conseil communautaire du 18 février 2021 qui acte la décision de la Communauté de Communes Flandre Lys de prendre la compétence mobilité,
Vu l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2021 qui donne à la Communauté de Communes Flandre Lys la compétence Mobilité,

Considérant que :

- Les compétences du syndicat mixte Hauts de France Mobilités en matière de coopération entre autorités organisatrices de la mobilité,
- Les outils développés par Hauts de France Mobilités en matière d'information voyageurs, de vente de titres et de covoiturage,
- La nécessité pour la Communauté de Communes Flandre Lys de construire des politiques de mobilité à une échelle plus large que celle de notre EPCI et de s'appuyer sur Hauts de France Mobilités en tant que lieu ressource et de mutualisation pour exercer notre compétence.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- ADHERER au syndicat mixte Hauts de France Mobilités sur la base d'une cotisation de 15 centimes par habitant.
- AUTORISER le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Suite à l'accord du Conseil communautaire sur l'adhésion au syndicat « HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS », il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Président a reçu la candidature de la liste 1.

Délégué titulaire	M.THOREZ Jean-Claude
Délégué suppléant	M.DUYCK Joël

Monsieur le Président fait appel à des candidats. Pas d'autres candidats.

Il est procédé au vote à bulletin secret pour les postes de délégué titulaire et de délégué suppléant au syndicat « HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS ».

Résultats :

Votants : 42

Blancs : 2

Nuls : 0

Exprimés : 40

Majorité absolue : 21

La liste 1 reprise ci-dessus a obtenu 40 voix, et est élue.

M. THOREZ Jean-Claude est élu délégué titulaire de la Communauté de communes Flandre Lys pour siéger au syndicat « HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS ».

M. DUYCK Joël est élu délégué suppléant de la Communauté de communes Flandre Lys pour siéger au syndicat « HAUTS DE FRANCE MOBILITÉS ».

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

